

ACCOMPAGNER SON ENFANT DANS SA SCOLARITE AU COLLEGE

Les parents ont un rôle essentiel à jouer dans la scolarité de leur enfant, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative. Aussi, vous serez toujours les bienvenus dans notre établissement.



Quelques recommandations données par des parents d'élèves :

- Dès la rentrée scolaire, prenez le temps d'établir avec votre enfant son emploi du temps hebdomadaire faisant apparaître aussi bien ses horaires de cours que les repas, le sommeil, les moments consacrés aux devoirs, aux loisirs et à la détente ;
- Lisez et commentez ensemble le règlement intérieur ;
- Préparez avec votre enfant, la veille des cours, son cartable et son petit-déjeuner, avec un en-cas si besoin pour la journée ;
- N'installez pas dans sa chambre le matériel multimédia attractif, la majorité de nos jeunes n'étant pas en mesure de le gérer sans abus (TV, ordinateur, consoles de jeux...)
- Etablissez un dialogue avec votre enfant avant d'installer des systèmes de verrouillage et/ou de contrôle parental pour les protéger des dangers d'Internet ;
- Echangez avec eux lors des repas pris en commun, et partagez des moments de détente.

ETRE PARENT, C'EST TOUT UN PROGRAMME :

- ACCOMPAGNER SON ENFANT VERS L'AUTONOMIE
- FAVORISER SON EPANOUISSEMENT
- LUI POSER UN CADRE TOUT EN RESPECTANT SA PERSONNALITE...

COORDONNEES DES STRUCTURES LOCALES :

A compléter vous-mêmes

Livret réalisé en mai 2009 par :

**le S.S.F.E. : Service social en faveur des élèves
de l'Inspection académique de l'Oise**



S.S.F.E./IA 60



ROLE DES DIFFERENTS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE:

Ceux-ci travaillent en équipe pour assurer la réussite des élèves.



Le principal :

dirige l'établissement, préside le conseil d'administration, les conseils de classe et diverses commissions ; il veille au respect des droits et devoirs de chacun, au bon déroulement de la scolarité des élèves ; dans ce cadre, il est amené à rencontrer les élèves et les parents.



Le principal-adjoint :

seconde le chef d'établissement dans ses tâches administratives, pédagogiques et éducatives.



Le conseiller principal d'éducation (C.P.E.) aidé par les assistants de vie scolaire :

Responsable du service de la vie scolaire, il est chargé du suivi des élèves et de veiller à leur assiduité en lien avec les enseignants, les parents et l'équipe médico-sociale.

Il gère les incidents,

Il assure l'animation de la vie scolaire (formation des délégués-élèves, fonctionnement du foyer socio-éducatif...).



Le professeur principal :

assure le lien avec les professeurs de la classe et le dialogue avec les parents ; il guide individuellement chaque élève dans l'élaboration de son projet d'orientation. Il est l'interlocuteur privilégié des parents.



Le conseiller d'orientation psychologue (C.O.P.):

aide les élèves à élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnel. Il participe aux conseils de classe et anime des actions collectives d'information. Il assure des permanences en établissement scolaire et au centre d'information et d'orientation (CIO).

GLOSSAIRE ET COORDONNEES DE CERTAINES STRUCTURES :



MSF (maison de la solidarité et des familles) du Conseil général
Maisons du Conseil général au 03 44 06 60 60 ou www.cg60.fr

CMP enfants (centre médico psychologique) et U.T.A. : 03 44 77 50 00 (siège au C.H.S.I.)

CMPP (centre médico psychopédagogique) Beauvais : 03 44 45 22 02 , Creil : 03 44 25 25 56, Senlis : 03 44 53 67 05, Compiègne : 03 44 30 37 00

CIO (centre d'information et d'orientation) : à Beauvais, à Clermont, à Creil, à Compiègne, Noyon et à Senlis.

Maisons des ados (du Conseil général de l'Oise) :

à BEAUVAIS : 03 44 06 08 70 ; à CREIL : 03 44 10 72 40 ou maisonado@cg.60

Points-écoute SATO (service d'aide aux toxicomanes de l'Oise = conduites addictives)

A BEAUVAIS : « le Fusain ailé » : 03 44 15 32 40

A CREIL : « le Tamarin » : 03 44 64 12 53

ANPAA (association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie = conduites addictives) : centres de consultation = C.C.A.A.

A BEAUVAIS : 03 44 45 81 13. A COMPIEGNE : 03 44 86 00 20. A NOYON : 03 44 44 10 20

A CREIL : 03 44 61 10 11. A MERU : 03 44 45 38 38. A CREPY : 03 44 39 51 87

CASA (centre d'accueil et de soins en conduites addictives) à Clermont : 03 44 77 33 89

Associations d'aide aux victimes :

ADAVIJ sur Creil, Nogent, Senlis, Crépy, Montataire, Chambly, Pont et Neuilly en Thelle : au 03 44 64 46 75 ou adavij@wannadoo.fr

ENTRAIDE à Beauvais : 03 44 06 78 78 ou savem.60@wannadoo.f

REAGIR : secteur EST : à COMPIEGNE au n° 03 44 97 06 63 ou Aideauxvictimes.reagir@wannadoo.fr

SESSAD : service d'éducation et de soins spécialisés à domicile

C.N.E.D. : centre national d'enseignement à distance, 05 49 49 94 94

<http://www.cned.fr/info/>

Associations de parents animant des groupes de parole et à votre disposition pour échanger avec vous sur vos préoccupations : consulter le site du **R.E.A.P.P.** (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents piloté par la D.A.S.S.) sur un lien du site de la préfecture : <http://www.oise.pref.gouv.fr> « rubrique informations générales/social » sur lequel figurent les coordonnées des associations dont celles des médiatrices interculturelles.

« Comment favoriser le bien être de mon enfant ? »



Dans l'établissement :

Participation aux clubs théâtre, danse, journal, photos, santé, informatique, chorale, activités sportives, engagement dans la vie du collège (délégués) ...

A l'extérieur :

Centres d'animation, culturels, de loisirs ou associations diverses (culturelles, sportives, artistiques...)
→se renseigner auprès de votre mairie



« Quelles activités gratuites peut-on faire ensemble »

En famille :

Jeux de société, randonnées pédestres et en vélo : possibilité d'obtenir des cartes mentionnant des trajets accessibles et des lieux agréables sur le site du Conseil général et offices de tourisme www.oisetourisme.com
Il est à noter que les visites des musées sont gratuites pour les moins de 25 ans)



L'infirmier :

accueille les élèves malades, organise les soins et les urgences. Il assure l'écoute des élèves en mal être. En lien avec le **médecin scolaire**, il dépiste les troubles de la santé qui peuvent nuire au bon apprentissage. Il participe à la mise en place des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés et des projets d'accueil individualisé pour les élèves atteints de maladies chroniques . Il joue un rôle important dans l'éducation à la santé.



L'assistant social :

est le conseiller social de l'établissement. Il contribue à la réussite des élèves et intervient dans le cadre de la protection de l'enfance, de l'absentéisme, du mal être, des violences, du handicap et de l'échec scolaire... IL joue un rôle de médiateur entre l'élève et sa famille, l'élève et l'établissement. Il travaille en liaison avec les partenaires extérieurs. Il participe à différentes commissions : de vie scolaire, conseils de vie lycéenne, aides financières (fonds social et fonds cantine, ...).

Dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C.), **l'infirmier et assistant social** impulsent et mettent en place des actions collectives de prévention en direction de toute la communauté scolaire, en complémentarité avec **l'équipe éducative** et les partenaires extérieurs.

- Représentation des parents d'élèves au sein du collège :

Plusieurs fédérations ou associations représentent les parents d'élèves dans différentes instances (conseils de classe, conseil d'administration, conseils de discipline....). Vous pouvez les contacter pour leur faire part de vos remarques et de vos propositions.

Documents à consulter avec son enfant :

- Le règlement intérieur
- Le carnet de liaison de votre enfant que vous pouvez utiliser pour communiquer avec les enseignants.



<< MON ENFANT EST ABSENT >>

➔ **Contactez systématiquement le service de la vie scolaire pour les informer.**

Dans le cas d'absences fréquentes, vous pouvez rencontrer différents professionnels, pour échanger et trouver ensemble des solutions adaptées à la difficulté de votre enfant, suivant les motifs de ses absences (voir ci-dessous) :

<< Mon enfant a des problèmes de santé >>



Dans l'établissement :

Infirmier qui travaille en lien avec le médecin scolaire

A l'extérieur :

Médecins
Services médicaux

<< Mon enfant rencontre des problèmes, familiaux ou sociaux >>



Dans l'établissement :

Assistant social, CPE

A l'extérieur :

Travailleurs sociaux du Conseil général.

Rappel de la loi : Les parents sont tenus d'envoyer leur enfant à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à une amende de 750 euros. Les parents des enfants dont les absences ne sont pas justifiées sont convoqués en commission par l'Inspecteur d'académie, après l'envoi d'une lettre d'avertissement. Si les parents ne s'y présentent pas ou si les absences persistent, un signalement est adressé au Procureur de la République et /ou au Conseil général.



<< Mon enfant présente un handicap ou un trouble de la santé reconnu par la M.D.P.H >>



Mon enfant présente : une maladie chronique avec risque de manifestation aiguë ; ou des troubles de la santé nécessitant des aménagements pédagogiques ; ou des troubles psychiques ;
➔ non reconnus par la M.D.P.H.

Un **projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.)** sera élaboré avec l'Enseignant Référent, l'équipe pédagogique de l'établissement et les personnels de santé qui suivent l'enfant.
Un suivi sera réalisé dans le cadre de l'Equipe de Suivi de la Scolarisation.

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances a renforcé les obligations en matière d'accessibilité et de prestations compensatoires. Si votre enfant est concerné vous pouvez constituer un dossier auprès de la **M.D.P.H.** (maison départementale des personnes handicapées), **espace St Quentin, 1 rue des Filatures à BEAUVAIS.**

LA M.D.P.H. décide de l'attribution des prestations compensatoires : **auxiliaire de vie scolaire, matériel adapté, allocation d'éducation, etc.**

Un guide « Pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés » peut être téléchargé sur le site internet : www.education.gouv.fr

Un **projet d'accueil individualisé (P.A.I.)** sera défini avec l'équipe éducative et les personnels de santé de l'établissement : médecin et infirmière scolaires.

- En cas d'hospitalisation de longue durée, des enseignants peuvent assurer des **cours au sein de l'hôpital.**

- En cas de maintien à domicile de plus de 2 ou 3 semaines pour raison médicale, vous pouvez faire appel au **service d'assistance pédagogique à domicile** (le SAPAD) de l'association PEP60, 4 rue Gui Patin, à BEAUVAIS
Tel. : 03.44.06 52.20 (ce service est gratuit).

- Pour des absences de longue durée vous pouvez inscrire votre enfant au **CNED** (Centre national d'enseignement à distance ; voir les coordonnées dans le glossaire à la page 11).

« COMMENT AIDER
MON ENFANT
DANS SON
ORIENTATION ? »



- Rencontrez le conseiller d'orientation psychologue de l'établissement ou accompagner votre enfant au centre d'information et d'orientation (C.I.O.).

- Lui conseiller d'aller au CDI (centre de documentation et d'information) pour consulter les fiches descriptives des métiers et des diplômes

- Lui procurer le guide gratuit correspondant à chaque palier important de sa scolarité sur le site : www.onisep.fr,

Vous y trouverez toutes les informations sur les formations et les métiers avec possibilité d'avoir des réponses à vos questions par des professionnels de l'information (service gratuit et personnalisé.)

Cliquez sur le site : « réponses aux questions » sur le site national Onisep ou sur le site picard qui vient d'être créé :

monorientationenligne.fr ; possibilité d'appeler le n°AZUR : 0 810 012 25

Si vous ne pouvez accéder à ce site, téléphoner au n°03 22 92 73 81

- Consulter le site du CIDJ (centre d'information et de documentation jeunesse) :

www.cidj.asso.fr

Vous pouvez accéder gratuitement à internet dans les médiathèques, les BIJ (bureau d'information jeunesse)...

Conditions matérielles : en cas de difficulté financière liée à la scolarité de votre enfant, vous pouvez solliciter le fonds social collégien.

« Je n'arrive pas à emmener mon enfant au collège car il ne veut pas y aller »

« IL se montre renfermé, agressif ou violent, consomme de l'alcool, du cannabis, s'alimente mal, pose des problèmes de comportement que je n'arrive plus à gérer »



Dans l'établissement :

CPE
Assistant social
Infirmier

A l'extérieur :

Travailleurs sociaux du Conseil général, CMP, UTA., CMPP, ANPAA, la maison des ados, point écoute du SATO, pédopsychiatre, psychologue, PEAT = permanence éducative au tribunal de grande instance, juge des enfants

« Mon enfant passe trop de temps sur le PC, les consoles de jeux vidéos ou sort trop avec ses copains »



Dans l'établissement :

CPE, Assistant social
Infirmier

A l'extérieur :

CMP, UTA, CMPP, la maison des ados, point écoute du SATO, ANPAA, psychologues et pédopsychiatres libéraux, ...

Cannabis : 0 811 91 20 20, alcool : 0 811 91 30 30, drogues : 0 800 23 13 13
Dangers de l' internet : www.internetsanscrainte.fr

Lorsque vous observez que votre enfant ne va pas bien, exprimez lui vos éléments objectifs d'inquiétude tels qu'une fatigue inexplicquée, une baisse de résultats ... Votre regard attentif sur votre enfant et un dialogue régulier vous permettront d'avancer avec lui. Si le dialogue est difficile, vous pouvez solliciter l'intervention de la personne avec laquelle votre enfant semble à l'aise pour aborder avec lui ses difficultés. Vous pouvez également contacter son professeur principal pour qu'il vous parle de son comportement en cours.

« Mon enfant est mal dans sa peau »



Dans l'établissement :

CPE, Assistant social
Infirmier , C.O.P.

A l'extérieur :

CMP enfants, UTA. , CMPP, la maison des ados, psychologues, pédopsychiatres et médecins traitants

« Mon enfant a subi des violences »



Dans l'établissement :

Violences scolaires : CPE, infirmier, assistant social
violences familiales : assistant social, infirmier, CPE

A l'extérieur :

Associations d'aide aux victimes : ADAVIJ, REAGIR, ENTRAIDE .
Commissariat ou gendarmerie
Les travailleurs sociaux du Conseil général

<< Mon enfant est démotivé, en difficulté scolaire ou en échec scolaire >>



Dans l'établissement :

Le professeur principal, le CPE,
Le COP
Le chef d'établissement

→ Possibilité de soutien scolaire et de mise en place d'un P.P.R.E. (programme personnalisé de réussite éducative)

A l'extérieur :

Associations qui donnent des cours de soutien scolaire , C.M.P., C.M.P.P., orthophonistes.
Un soutien scolaire est proposé par le Conseil général sur le site internet « paraschool » (plateforme interactive sur internet : mot de passe à demander au collège) ainsi qu'une possibilité de soutien scolaire renforcé par des étudiants durant les vacances scolaires (pour les 6^{ème} et 3^{ème}) sur demande à formuler au CG par le collège.
A la maison : possibilité d'utiliser les logiciels éducatifs intégrés dans l'ordinateur « ORD1 60 ».

BIBLIOGRAPHIE : Demander des conseils aux enseignants.

Quelques ouvrages qui pourront vous aider pour une remise à niveau ;
"les bases des mathématiques" mémento Editions Foucher ; "mathématiques" Ed Librio
"le français est un jeu" Edition Librio ; "les bases du français" mémento Ed Foucher
« le guide de conversation en anglais » Edition Harraps ; "l'anglais est un jeu" Ed Librio ; "la science est un jeu" QCM Edition Librio

Sites gratuits :

Maths : [www.mathenpoche](http://www.mathenpoche.com) ; www.mathsfacile.com ; anglais : www.anglaisfacile.com
Français : www.123cours.com ; www.francaisfacile.com

Quelques conseils :

Ne tardez pas à prendre en compte la difficulté de votre enfant : si vous sentez désarmés et/ou isolés, n'hésitez pas à en parler, à un membre de votre entourage ou à un professionnel qui sera en mesure de vous soutenir dans votre rôle.